Crédit Mutuel Asset Management

Article 29 de la Loi Energie-Climat



Rapport 2024 CM-AM CONVICTIONS USA Article 29 de la Loi Energie-Climat

Ce rapport répond aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat A. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris (6° du décret d'application de la Loi Climat)

1/ Stratégie d'alignement sur Accord de Paris

Le Groupe a bénéficié en 2025 sur l'année 2024 du calcul effectué au sein de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité du bilan carbone interne (soit celui qui mesure les émissions de gaz à effet de serre liées à notre propre fonctionnement) des toutes les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le bilan carbone du Groupe La Française ressort à 7 896 tCO2éq. soit environ 7,74 tCO2 par ETP. C'est la 1ère fois que cet exercice est réalisé sur le nouveau périmètre du Groupe La Française, il n'est donc pas comparable en tant que tel aux bilans des années précédentes. Cependant les données par ETP sont du même ordre de grandeur que les années passées et comparables au chiffre par ETP de l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui ressort à 7,14 tCO2/ETP.

L'action de notre Groupe en matière d'empreinte carbone interne s'inscrit totalement dans celle de son actionnaire Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui vise à réduire celle-ci de 20% à 2027

Nos principes généraux pour gérer les risques de transition et d'adaptation au changement climatique.

Crédit Mutuel Asset Management s'est engagé à intégrer les considérations relatives au changement climatique dans ses décisions d'investissement, ses actions d'engagement et ses processus de gestion des risques. Cet engagement s'articule autour des principes suivants :

- Exclusion des activités nuisibles
- Intégration dans notre analyse ESG systématique des éléments liés au changement climatique et développement d'une méthodologie dédiée à l'analyse des trajectoires de transition énergétique : nous avons développé une méthodologie qui identifie les degrés d'alignement des sociétés avec les scénarios centraux de transition.
- Stewardship: nous utilisons les outils du Stewardship (engagement, votes) pour promouvoir la lutte contre le dérèglement climatique dans les entreprises dans lesquelles nous investissons et encourager les meilleures pratiques en matière de de transition et de décarbonation.
- Réduction des émissions financées par nos investissements

2/ Description de la méthodologie interne

Thème – Objectif 2024	Indicateurs 2024	Objectifs 2025
Réduction en ligne avec l'Accord de Paris Empreinte carbone par M€ gérés CMAM – Crédit Mutuel Gestion*	Non disponible**	Chiffrer la trajectoire de décarbonation à 2030 et à 2050 avec des objectifs intermédiaires

^{*} Uniquement sur la partie fonds dédiés

L'objectif de réduction des émissions carbone dans le cadre du respect de l'Accord de Paris est reconduit pour la nouvelle entité Crédit Mutuel Asset Management comme il l'était tant pour La Française Asset Management que pour Crédit Mutuel Asset Management en 2024, la nouvelle entité s'inscrivant pleinement dans le cadre des

^{**} Changement de périmètre dû à la fusion des entités La Française Asset Management et Crédit Mutuel Asset Management courant 2024

efforts menés de part et d'autre pour décarboner les portefeuilles. Cette démarche volontaire est cohérente avec la volonté affichée par le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance d'atteindre la neutralité carbone sur ses investissements d'ici 2050.

Plus spécifiquement, Crédit Mutuel Asset Management se donne pour objectif en 2025 de chiffrer sa trajectoire de décarbonation à 2030 et à 2050 avec des objectifs intermédiaires gages d'une démarche progressive et constante dans le temps, et ce sur le nouveau périmètre que représentent les actifs de ex-LFAM et ex-CMAM.

3/ Résultats des indicateurs d'alignement climatique

Investissement Durable	PORTFOLIO : CM-AM CONVICTIONS USA		BENCHMARK : UNIV CONV USA	
	Valeur	Taux de couverture	Valeur	Taux de couverture
Investissement Durable (Hors Liquidités & OPCVM)	66,88%	100,00%	38,55%	98,69%
Investissement Durable	63,90%	100,00%	38,55%	98,69%
Investissement Durable E	23,79%	100,00%	11,50%	98,69%
Investissement Durable S	30,59%	100,00%	25,13%	98,69%
Investissement Durable E & S	9,51%	100,00%	1,82%	98,69%

4/ Utilisation de l'évaluation de l'alignement dans la stratégie d'investissement

En complément de l'approche basées sur les émissions carbone, les stratégies d'investissement s'appuient sur les mesures d'empreinte (par millions d'euros investis), la réduction de la production et de la consommation de combustibles fossiles en conformité avec la politique sectorielle charbon définie au sein de CM AM, sur la recherche d'émetteurs apporteurs de solutions et sur une base de données sur les émissions carbones complétée d'une base de données ESG permet de travailler sur une approche top down et une approche bottomup.

5/ Changements effectués dans le portefeuille en lien avec l'alignement climatique

L'intensité carbone du portefeuille est de 61,2 tCO2/M€ CA en fin de période, inférieure à son univers de référence. L'indicateur est en amélioration par rapport à la période précédente. En raison de la politique sectorielle Hydrocarbures en vigueur chez CM AM, l'équipe de gestion a vendu intégralement ses positions en Exxon et Chevron sur 2024.

6/ Actions de suivi

La gestion dispose d'un outil de suivi de l'intensité carbone du fonds afin de permettre de répondre au scenario du groupe et d'être mieux-disant par rapport à l'indice de référence. En amont des décisions de gestion, l'équipe prend en compte les données d'émissions carbone de chaque entreprise, données par ISS.

7/ Actualisation de l'évaluation

Fréquence annuelle du modèle d'analyse de transition quantitative

B. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité (7° du décret d'application de la Loi Climat)

1/ Description de la stratégie d'alignement

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Crédit Mutuel Asset Management (« CMAM ») reconnaît le rôle essentiel que joue le capital naturel dans le maintien de la stabilité économique, des services écosystémiques et de la valeur des investissements à long terme. Notre politique en matière de capital naturel s'aligne sur les cadres mondiaux, notamment le Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative à la nature (TNFD), les Objectifs fondés sur la science pour la nature (SBTN), la Stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030, la Convention sur la Diversité Biologique de 1992 et sa déclinaison en 2022 lors de la COP15 dans les Kunming-Montréal pour la biodiversité et leurs 23 cibles.

Nos principes généraux pour gérer les risques et soutenir la protection :

Crédit Mutuel Asset Management s'est engagé à intégrer les considérations relatives au capital naturel dans ses décisions d'investissement, ses actions d'engagement et ses processus de gestion des risques.

Cet engagement s'articule autour des principes suivants :

- Exclusion des activités nuisibles en lien avec les cibles 4 et 5 de l'Accord de Kunming-Montreal
- Intégration dans notre analyse ESG systématique des éléments liés à la biodiversité en lien avec la cible 7 de l'Accord de Kunming-Montreal
- Méthodologie dédiée au capital naturel : Nous avons développé une méthodologie de recherche sur le capital naturel qui soutient les investissements qui contribuent à stopper et à inverser la perte de biodiversité, conformément à la taxonomie de l'UE et au cadre mondial de la biodiversité.
- Stewardship: Nous utilisons les outils du Stewardship (engagement, votes) pour promouvoir le capital naturel dans les entreprises dans lesquelles nous investissons et encourager les meilleures pratiques en matière de préservation de la biodiversité et des chaînes d'approvisionnement ne pratiquant pas la déforestation en lien avec la cible 15 de l'Accord de Kunming-Montreal

EXCLUSIONS

La première étape de notre processus d'investissement consiste à appliquer toutes les exclusions définies dans nos politiques sectorielles à notre univers d'investissement. Cela implique notamment d'exclure les investissements dans les entreprises engagées dans la déforestation illégale, sur la base de leur implication dans de graves controverses.

Nous appliquons également les exclusions nécessaires pour respecter l'engagement du Groupe vis-à-vis de l'Accord de Paris de décarboniser l'économie, excluant ainsi le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles ainsi que les promoteurs de nouveaux projets liés aux énergies fossiles. Ce faisant, nous agissons pour limiter le changement climatique, l'un des principaux facteurs de la perte de biodiversité. Ces exclusions sont expliquées plus en détail dans le document sur la politique sectorielle.

INTÉGRATION

Notre proposition de valeur est d'offrir à nos clients des stratégies qui sélectionnent des entreprises qui surpasseront le marché, seront mieux gérées et généreront ainsi plus de valeur financière ainsi qu'une plus grande valeur sociale et environnementale. Pour ce faire, nous avons adopté une approche holistique dans notre analyse des entreprises, avec une compréhension profonde et complète de leur écosystème financier et extrafinancier, fournissant les meilleures informations possibles aux gérants de portefeuille.

L'ESG n'est pas seulement un attribut, mais une composante essentielle de cette approche à 360°, car les facteurs liés à la société ou à l'environnement influenceront les évaluations à plus ou moins long terme.

Nous intégrons la biodiversité, l'eau, la pollution, etc., dans notre méthodologie de notation ESG et vérifions systématiquement le principe DNSH sur chaque PAI, notamment ceux liés à la biodiversité comme les PAI #7, 8 ou 9 ainsi que plusieurs autres optionnels.

Les dépendances et les impacts sur la biodiversité et le capital naturel sont déjà importants sur le plan financier, avec des niveaux d'intensité différents selon les secteurs. C'est pourquoi la biodiversité est intégrée dans notre modèle ESG, représente en moyenne plus de 20% du score total et peut informer jusqu'à 30% du score ESG des entreprises des secteurs des services publics, de l'automobile ou de l'énergie. Couplé à des indicateurs de changement climatique, liés à l'un des facteurs de la perte de biodiversité, cela peut informer jusqu'à 60% du score total.

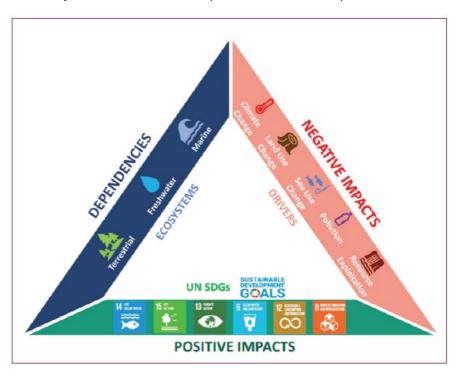
MÉTHODOLOGIE DÉDIÉE

La méthodologie 'capital naturel' est une méthodologie exclusive développée par Crédit Mutuel Asset Management qui intègre les risques et les opportunités liés au capital naturel dans les processus de recherche et d'investissement. Elle repose sur une approche tridimensionnelle illustrée par le triangle du capital naturel et couvre les trois aspects clés de l'analyse du capital naturel pour tout émetteur :

• Dépendances liées à trois écosystèmes

Impacts négatifs liés aux 5 facteurs clés de la perte de biodiversité

• Impacts positifs liés aux enjeux environnementaux pouvant affecter le capital naturel ou une de ses pressions



Cette méthodologie est basée sur une approche rigoureuse et multidimensionnelle, combinant des critères quantitatifs et qualitatifs.

- Nous utilisons plusieurs fournisseurs et sources de données pour alimenter la méthodologie quantitative, notamment Encore, TNFD, CDP, SBTi, Forest 500, ISS ESG, etc.
- Les scores de dépendance (3 écosystèmes) et d'impact négatif (pour 5 facteurs) sont calculés à l'aide d'informations financières et des données ENCORE ; ils peuvent être utilisés pour filtrer les entreprises à forte/faible dépendance/impact.

- Pour chaque entreprise de l'univers, une phase de sélectivité les analyse au regard des meilleures pratiques et des objectifs liés aux pressions matérielles, de la gouvernance en place et des aspects sociaux du capital naturel.
- La sélection finale retient d'une part les entreprises les mieux placées pour gérer les risques liés à la nature, qualifiées comme en transition. D'autre part, sont identifiées les entreprises apporteuses de solutions pour la préservation du capital naturel.
- Nous nous attachons également à identifier des fournisseurs de solutions, sur la base des données de la méthodologie ODD d'ISS ESG, qui analyse l'impact environnemental positif des produits et services des sociétés.
- L'équipe de recherche financière et extra-financière utilise ses connaissances de l'entreprise et son expertise sectorielle pour effectuer une évaluation qualitative à l'appui de l'analyse quantitative.

Cette méthodologie cherche à fournir des éléments mesurables et scientifiquement solides aux gérants afin que l'univers investissable soit le plus pertinent possible par rapport au thème retenu au regard du capital naturel.

STEWARDSHIP ET CAPITAL NATUREL

S'il existe aujourd'hui un consensus sur le calcul des émissions de gaz à effet de serre en lien avec le changement climatique, il n'en va pas de même pour la biodiversité qui est un sujet transversal, local et volatile avec de plus des données récentes, de faible qualité et d'une couverture médiocre. Néanmoins, Crédit Mutuel Asset Management attend des émetteurs qu'ils évaluent ou produisent dans la mesure du possible :

- La contribution de leurs activités à la biodiversité
- Comment les questions de biodiversité peuvent avoir un impact (dépendances) sur leur activité et quelle est la portée de cet impact (secteur, zone géographique)
- Une politique zéro déforestation pour les secteurs concernés

En 2024, nous avons participé à de multiples engagements collaboratifs sur le thème du capital naturel, pour plus d'informations, voir notre rapport Stewardship.

Nous sommes membres de Nature Action 100, et à ce titre nous participons activement à l'engagement avec 3 sociétés - L'Oréal, Lowes Company et Ajinomoto aux côtés d'autres investisseurs. Début 2024, nous avons également rejoint le groupe consultatif technique Nature Action 100, au nom de la Fondation Finance for Biodiversity.

Nous sommes restés des membres actifs de cette Fondation en 2024 et avons contribué - outre notre implication dans de multiples groupes de travail- aux travaux ayant abouti à la publication du premier Cadre de définition d'objectifs liés à la Nature pour les gérants d'actifs et les investisseurs institutionnels.

Nous avons participé pour la cinquième année consécutive aux campagnes 'non-disclosure' du CDP sur le climat, l'eau et les forêts, ce qui nous permet d'unir nos forces par un engagement collaboratif et vise à encourager le reporting sur ces thématiques.

Nous avons rejoint le Groupe de travail sur les pesticides avec ShareAction en nous concentrant sur l'engagement avec Bayer. Bayer est exclue de nos fonds en raison de son implication dans de graves controverses liées aux pesticides et nous voulons utiliser notre engagement pour influencer la société et faire évoluer ses pratiques.

Enfin, nous avons poursuivi notre les engagements initiés l'an passé avec des entreprises de produits chimiques sur leur exposition aux PFAS avec l'IIHC.

En 2025, nous avons décidé de voter contre les entreprises dans les secteurs ayant un impact négatif important sur le changement d'affectation des terres et n'ayant pas de politique zéro déforestation. Pour plus de détails, consultez notre politique de vote.

2/Mesure du résultat d'alignement sur les objectifs de biodiversité

Nous utilisons le calcul d'empreinte de biodiversité d'Iceberg Datalab pour capturer l'impact des investissements en portefeuilles sur les différentes pressions sur la biodiversité. L'empreinte du fonds est de -8658 et de -2266 pour l'univers d'investissement avec des taux de couverture respectivement à 97% et 60%.

La mesure de l'empreinte biodiversité est à posteriori, nous intégrons dans l'analyse des valeurs des éléments d'évaluations qualitatifs de leurs dépendances aux services écosystémiques et impacts sur le capital naturel. Comme expliqué dans l'Article 29 entité, nous travaillons sur une politique biodiversité au niveau du Groupe La Française qui viendra alimenter la feuille de route des ambitions et objectifs sur le capital naturel.

C. Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques physiques, de transition et de controverses, notamment celles liées au changement climatique et à la biodiversité (8° du décret d'application de la Loi Climat)

1/ La politique de gestion des risques de durabilité

Le dispositif de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dupliqué au sein du « Pôle coté : Risque Management, Conformité et contrôle interne » du groupe La Française, s'articule autour de trois lignes de défense : la ligne opérationnelle, celle regroupant les fonctions relatives à la gestion des Risques et celle de l'audit interne. Les contrôles s'organisent autour de ces trois niveaux :

- Des contrôles de 1er niveau, opérationnels ou hiérarchiques : une surveillance permanente et opérationnelle est effectuée par les collaborateurs des différentes entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
- Des contrôles de 2nd niveau : réalisés par les contrôleurs internes dédiés à cette fonction au sein de chaque structure ; à ce niveau est également assurée la supervision des contrôles opérationnels ou hiérarchiques
- Le 3ème niveau est assuré par l'Inspection Générale du Groupe (Délégation de cette fonction pour Crédit Mutuel Asset Management).

L'organisation du dispositif de contrôle du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale est conforme aux obligations réglementaires avec les fonctions requises : le contrôle permanent et la conformité, la direction des risques et le contrôle périodique.

Processus de Gestion des Risques ESG au sein de Crédit Mutuel Asset Management

Au sein de Crédit Mutuel Asset Management, le dispositif de suivi des risques ESG s'articule autour des 6 volets suivants :



La cartographie des risques intègre ces piliers afin d'identifier les axes d'atténuation des risques ESG.

Les axes identifiés au sein de la cartographie sont :

- Suivi des exclusions sur les politiques sectorielles et les controverses
- Suivi des critères des labels
- Suivi des contraintes Intégration ESG / Investissement Durable
- Analyse de la politique de vote et du dialogue actionnarial
- Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération interne
- Suivi des indicateurs climatiques et biodiversité
- Suivi des Principales incidences négatives

Chacun des axes d'atténuation est décliné en contrôles adaptés qui viennent s'ingérer dans le plan de contrôle existant et se déroulent de la manière suivante :

- Les travaux de contrôle de 1er et 2nd niveau sont déposés sur un outil de restitution des contrôles.
- La supervision des contrôles de 1er niveau est réalisée par le contrôle permanent (obligation de superviser à minima 25% des tâches de contrôle de 1er niveau à fréquence mensuelle).
- Une supervision des contrôles de second niveau est réalisée par les lignes fonctionnelles « contrôle permanent » et « conformité » de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les typologies de taches de contrôle de premier niveau mises en place pour couvrir les risques de durabilité sont au nombre de 36 (35 en 2023, 25 en 2022, 16 en 2021) représentant 301 échéances de contrôles sur l'exercice.

Les typologies de taches de contrôle de second niveau mises en place pour couvrir les risques de durabilité sont au nombre de 39 (33 en 2023, 31 en 2022, 17 en 2021) représentant 138 échéances de contrôles sur l'exercice.

En complément, face à ces risques, Groupe La Française a mis en place en 2022 un cadre d'appétence aux risques structuré, définissant les niveaux de risques acceptables, les limites de tolérance et les limites réglementaires permettant d'assurer une gestion des risques alignée avec la stratégie globale du groupe. Ce

cadre reprend 7 familles de risques dont les risques climatiques et environnementaux qui intègre un seuil sur l'application des politiques sectorielles.

Par ailleurs, la gestion des risques de durabilité est décrite dans la Politique d'intégration des risques de durabilité, conformément à l'article 3 du règlement SFDR, publiée sur le site de Crédit Mutuel Asset Management, <u>cliquez ici</u>.

2/ Impact financier des risques de durabilité

L'analyse des risques et opportunités climatiques retenue repose sur la méthodologie du fournisseur ISS ESG, dont l'analyse s'étend jusqu'en 2050. Elle permet d'estimer l'impact financier des risques et opportunités climatiques sur les émetteurs, à travers la métrique Climate Value at Risk (CVaR), qui est déclinée en VaR de transition (TVaR), et en VaR physique (PVaR). L'analyse des risques climatiques porte sur les titres vifs d'entreprises.

Risques de transition:

L'analyse des risques de transition potentiels est basée sur deux scénarios de référence publiés par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) :

- Net Zero 2050 (NZE2050) correspondant à une hausse de +1.5°C
- Announced Policis Scenario (APS) correspondant à une hausse de +1,7°C

L'estimation de l'impact des risques et opportunités de transition prend en compte les canaux de transmission suivants :

- Risques réglementaires : c'est à dire les coûts supplémentaires que pourraient connaître les entreprises suite à l'évolution de l'environnement réglementaire. Les différents risques réglementaires (taxe carbone, systèmes d'échanges de quota d'émissions ou encore des restrictions sur les émissions) sont souvent schématisés via le « prix/coût du carbone ».
- Risques de marché: relève de l'intégration du prix du carbone par région ou par pays, en appliquant les données propres à chaque scénario aux émissions scope 1&2, en cohérence avec l'approche de l'AIE. Les entreprises fortement émettrices avec une demande relativement inélastique pourraient théoriquement faire porter une partie des coûts carbone supplémentaires à leurs contreparties. L'approche d'ISS reflète cela, puisqu'une proportion des coûts carbone du secteur « Génération d'électricité » est répercutée sur le scope 2 des entreprises d'autres secteurs.
- Risques technologiques : ils incluent les changements potentiels de la demande pour les technologies bas carbone par rapport aux technologies fossiles. Les taux de croissance annuels entre 2020 et 2050 de la production d'énergie issus des projections de l'AIE dans chaque scénario sont utilisés comme approximation des impacts sur la demande.

La VaR de transition d'un émetteur, issue de la modélisation ISS ESG, estime la variation de prix de l'action de l'émetteur après la prise en compte des risques et opportunités liés à la transition. Une VaR positive indique un impact négatif sur le prix de l'action, et une VaR négative indique un impact positif sur ce dernier.

Dans une approche conservatrice, nous appliquons une TVaR = 0 lorsque la TVaR issue du modèle est inférieure à 0.

Risques physiques:

L'exposition des entreprises aux risques physiques est estimée en simulant l'impact de différents aléas climatiques sur les coûts et les revenus de la société, en se basant sur son empreinte géographique (localisation des actifs physiques et/ou des revenus). Les risques physiques peuvent avoir un impact financier sur une

entreprise tant au niveau opérationnel qu'au niveau du marché. L'analyse permet d'estimer l'impact financier actuel et futur émanant de l'exposition des émetteurs aux risques de marché et aux risques opérationnels.

L'évaluation des risques futurs est basée sur les conditions climatiques issues des deux scénarios du 5ème rapport d'évaluation du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) élaborés selon la trajectoire représentative de concentration de GES :

- Scénario probable : RCP 4.5, scénario qui prédit un réchauffement entre 1,7° et 3,2°C d'ici 2100
- Scénario catastrophe : RCP 8.5, scénario qui prédit un réchauffement entre 3,2° et 5,4°C d'ici 2100

Les aléas climatiques utilisés dans l'analyse ISS ESG des risques physiques sont au nombre de 6, couvrant les aléas dont les impacts sont les plus importants en termes de coûts des dommages et dont la potentielle sévérité pourrait avoir des impacts substantiels sur les entreprises.

Risques chroniques	Risques aigus
 Vagues de chaleur 	 Cyclones tropicaux
- Sécheresse	- Inondations (rivières)
- Inondations (côtières)	- Incendies

Il est à noter que la VaR de transition, ainsi que la VaR physique, sont basées sur un modèle « Action ». Ainsi, les résultats de la VaR ne devraient pas être interprétés comme un impact sur le prix d'une obligation, mais plutôt sur le prix de l'action de l'émetteur. Cette métrique reste néanmoins un bon indicateur sur l'exposition d'une entreprise aux risques de transition et physiques.

Suite à la fusion ayant abouti à la constitution de la nouvelle entité CM AM, des travaux de rapprochement de méthodologie sur les risques climatiques s'avèrent actuellement en cours de finalisation. Dans ce cadre, des éléments quantitatifs définitifs seront prochainement publiés dans le présent rapport.